

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
 SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

AMENDEMENT BUDGETAIRE
 BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES

Développer les RER interurbains
--

Exposé des motifs :

Le transport ferroviaire est le seul moyen de transport capable de concilier adaptation au changement climatique et respect d'un objectif de zéro artificialisation des sols. La Région préfère aujourd'hui encourager la création de nouvelles voies routières incompatibles avec les enjeux décrits ci-dessus. Parallèlement la Métropole de Lyon et le Sytral souhaitent répondre à ces enjeux et faire face à un flux croissant de personnes qui se déplacent au quotidien depuis ou vers la capitale des Gaules. Ces acteurs sont prêts à s'engager sur les investissements nécessaires à un RER urbain vers St-Etienne, Grenoble et Clermont-Ferrand, avec une fréquence de trains toutes les trente minutes. Ils n'attendent qu'un coup de pouce de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur l'investissement de ces infrastructures dont nous avons tant besoin.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation de programme	+ 100 M d'€	Chapitre 908
Crédits de paiement en investissement	+ 12 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 1 Rubrique 11
	- 12 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 2 Rubrique 23